



Uniforme entreprise

Par Vanem

Bonjour Madame, monsieur

Je travaille en tant que chef de rang dans la restauration.

Mon employeur le groupe accor nous impose une nouvelle tenue vestimentaire. Il me fournit les vêtements mais pas les chaussures. Ors mon employeur m'impose le choix entre 5 paires de tennis blanche mais à mes frais. Est ce legal ?

Mon employeur fournit les chaussures au cuisinier et au service technique. Pourquoi pas au restaurant. Merci pour votre réponse.

Cordialement

Joyeux noel